

## INTRODUCTION

Le présent ouvrage renferme le vocabulaire français et anglais de la vie militaire, envisagée en tous ses aspects. Le choix des termes qui le composent et la présentation qu'on en a faite tiennent aux motifs qui l'ont inspiré.

I. La motorisation et la grande diversité des armes, même dans l'infanterie, ont fait naître, durant la guerre de 1939, un nombre sans précédent de publications de toutes sortes à l'usage de l'armée. Manuels d'instruction, d'entretien ou de campagne forment toute une bibliothèque. Officiers et sous-officiers doivent s'y référer constamment, sous peine de ne rien comprendre à leur équipement.

Vu l'importance pratique de cette littérature, il fallait, afin de la rendre accessible à tous dans l'armée de notre pays bilingue, la traduire à l'intention du personnel de langue française. On a donc créé un service connu d'abord sous le nom de *Bureau des publications bilingues*, puis de *Bureau des traducteurs militaires*, quand il a abordé la traduction de langues étrangères, du russe en particulier. De même, aux États-Unis, quand on a décidé d'équiper les Forces françaises d'Afrique du Nord, on a créé un *Language Bureau* qui a traduit en français plus de 500 manuels, avec notre collaboration au début. Notre service, tout en aidant à celui des États-Unis, a traduit, à l'intention de l'Armée canadienne, un nombre égal d'ouvrages, outre de nombreux périodiques, feuillets, dépliants, tableaux ou documents photocopiés, intéressant l'instruction militaire, le maniement des armes, l'entretien des véhicules, la tactique ou l'administration de l'armée. Certains de ces ouvrages sont volumineux : *le Manuel de droit militaire*, *les Ordonnances et règlements royaux*, *les Règlements et instructions d'ordre financier*, *les Conditions d'aptitude physique*, *le Règlement du service en campagne*, *l'Instruction du service de santé*, *l'Instruction sur la liaison et les transmissions*, *l'Instruction de l'infanterie*, *le Personnel navigant de l'aviation*, etc. Afin d'en accroître l'utilité, on les publiait dans les deux langues, l'anglais en regard du français, quand l'original ne dépassait pas 50 pages, ou tête-bêche à la suite, s'il avait de 50 à 100 pages. Cette disposition, non seulement facilitait la consultation, mais permettait aux militaires de langue française d'apprendre l'anglais. Quant aux autres, ceux qui savaient un peu de français pouvaient en approfondir la connaissance. Les ouvrages considérables ne

paraissaient qu'en français, parfois suivis d'un lexique bilingue (cf, *l'Instruction sur la liaison et les transmissions, le Personnel navigant de l'aviation*, etc.); ou bien, le lexique (par exemple, celui de la D. C. A.) formait une brochure distincte.

Les traducteurs avaient à leur disposition des lexiques, les manuels de l'armée française publiés avant juin 1940 et une modeste bibliothèque de référence. Ils ont pu, de la sorte, établir un vocabulaire bilingue, fondé bien souvent sur l'analogie.

Ce vocabulaire se trouvait dispersé en un grand nombre de publications. La nécessité se faisait sentir d'un dictionnaire qui réunissant ces termes épars faciliterait les travaux et aussi l'intelligence des publications, d'autant plus que la traduction était en somme un fait nouveau dans l'armée canadienne. À vrai dire, on avait antérieurement traduit certains textes, à commencer par *l'Ordonnance qui règle les milices de la province de Québec et qui les rend d'une plus grande utilité pour la conservation et la sûreté d'icelle*, datée du 29 mars 1777 et traduite par F. J. Cugnet, puis les *Règles et règlements pour la formation, l'exercice et les mouvements de la Milice du Bas-Canada*, de 1804. Par la suite, surtout à partir de 1870, date où l'on relève le nom de Benjamin Sulte, paraissent de rares traductions : règlements de la milice, règlement du service en campagne ou manuels d'exercices de l'infanterie. Les auteurs en sont des officiers des troupes permanentes affectés temporairement à cette besogne, parmi lesquels on remarque le nom du général Fages, alors capitaine ou du capitaine C. -F. -O. Fiset et du colonel D. -B. Papineau, aussi capitaine à cette époque; ou bien des traducteurs civils du ministère, entre autres Henri Grignon. Il n'y avait pas là d'effort assez soutenu pour établir la terminologie militaire bilingue, laquelle n'a fait l'objet d'une étude sérieuse au Canada que durant la guerre actuelle. Il importait de fixer le résultat de ces recherches en un ouvrage d'ensemble.

D'autre part, il n'a jamais existé, que nous sachions, de lexique militaire anglais-français d'une certaine envergure. Ceux de Betesta, «Captain» ou Plumon, par exemple, sont désuets et bien incomplets. Le livre le plus utile à cet égard restait, jusqu'ici, le Dictionnaire Harrap. Mais, outre que ce dictionnaire général est trop volumineux pour servir à la fin que nous avons en vue, il en est resté à la guerre de tranchées de 1914-1918 et, comme du reste les lexiques mentionnées précédemment, il rend les vocables anglais par les équivalents

employés dans l'armée française. Il fallait un ouvrage adapté aux besoins du Canada.

La nécessité s'en imposait encore pour un autre motif, dont on s'était inspiré aussi dans la traduction des manuels. Ces publications, essentielles à l'armée canadienne, visaient également à rendre plus étroite la liaison entre les alliés de langues française et anglaise. Ainsi, après l'armistice de 1940, les Forces françaises du général de Gaulle et tous les Belges, en Angleterre comme au Canada, recevant leur formation militaire dans des centres d'instruction anglais ou canadiens et utilisant les armes, le matériel et même (dans le cas des Belges) les méthodes de l'armée anglaise, n'auraient pu poursuivre leur instruction que dans la langue qu'ils connaissaient. À cet égard, nos publications bilingues ont facilité la tâche de l'instructeur et activé les progrès de la classe. Le dictionnaire militaire, pour eux aussi, devait avoir une grande utilité.

Telles sont les idées qui ont présidé à la naissance du présent ouvrage.

À l'époque où l'on décidait la mise en œuvre du projet, le *War Department* des États-Unis annonçait à notre état-major général qu'on préparait à New-York un dictionnaire militaire anglais-français et nous demandait notre collaboration à cette entreprise. Le projet conçu au Canada semblait devoir recevoir son exécution sous cette forme. Notre Bureau des traducteurs militaires a effectivement collaboré à la préparation du dictionnaire américain en fournissant des matériaux à ses auteurs et en corrigeant les épreuves. Nous avons bien vite constaté, toutefois, que, conçu différemment et destiné à des fins tout autres, cet ouvrage ne pourrait répondre à nos besoins. Tout d'abord, il ne comprenait qu'un nombre relativement restreint de termes militaires. D'autre part, il convenait surtout à l'armée américaine. Enfin, vu les événements postérieurs au lancement de l'entreprise (c'est-à-dire les débarquements en Afrique du Nord), l'armée américaine, élargissant les cadres de son livre afin de lui conférer une plus grande utilité immédiate, avait jugé bon d'y inclure une foule de vocables d'usage courant qui, souvent étrangers au métier des armes, pouvaient néanmoins servir aux militaires n'ayant pas de dictionnaire général sous la main en territoire français. L'ouvrage perdait ainsi de son homogénéité et de sa valeur permanente. L'armée canadienne l'a quand même distribué aux chefs de corps et de services. Mais le Bureau des traducteurs militaires a entrepris, sans tarder, la préparation du dictionnaire correspondant au plan primitif.

II. Il s'agissait d'abord de déterminer les sources du vocabulaire. Ayant prélevé ce qui pouvait servir dans le dictionnaire américain auquel nous avons collaboré (soit environ 20,000 inscriptions sur un total de 36,000) et mis à contribution les lexiques existants, nous avons utilisé le fruit des recherches effectuées par le Bureau des traducteurs militaires. En conséquence, une partie du personnel s'est mis à dépouiller nos publications bilingues pour y relever les termes d'un intérêt particulier. Nous avons parcouru de la même façon les publications françaises de l'armée américaine qui sont d'une utilité générale, notamment à l'égard des engins motorisés et de l'artillerie.

Les termes étaient inscrits sur des fiches dont le nombre a dépassé 125,000. Nous n'avons pas tari nos sources de documentation, mais le temps passait. Il a fallu arrêter cette besogne afin de procéder à la révision des fiches. Après le travail d'élimination, de fusion, d'addition, il est resté environ 100,000 inscriptions qui constituent la matière du présent ouvrage.

III. Bien que nous n'ayons pas épuisé le sujet, nous croyons avoir traité, de façon suffisante pour les besoins ordinaires, tous les aspects de la vie militaire.

Par ordre d'importance, venaient d'abord la description et le maniement des armes, la tactique et l'administration militaire. Mais la vie du soldat comporte des domaines bien plus nombreux. Les services de santé ou de justice, l'alimentation, etc., jouent, dans son existence, un rôle de premier plan. C'est pourquoi on trouvera un grand nombre de termes de médecine, de droit et de cuisine, mais tous intéressants la vie militaire.

L'aspect particulier qu'a pris la guerre dans les neiges obligeait à établir de façon assez complète le lexique du ski.

Nous n'avons pas oublié la marine de guerre et nous avons accordé une attention particulière à l'aviation.

À cause de l'importance d'ordre militaire que lui confère la motorisation des armées actuelles, la mécanique a fait l'objet d'une étude attentive. Ses divers aspects ont fourni à notre dictionnaire un nombre considérable de vocables. Nous avons étudié avec soin le véhicule à moteur et ses dérivés. On trouvera notamment un lexique assez complet du moteur à combustion interne.

De la sorte, le présent dictionnaire constitue, pour le traducteur, un instrument de travail dont l'utilité ne se borne pas au domaine militaire. Il acquiert une portée générale, du moins dans l'ordre technique.

D'autre part, nous n'y avons pas fait entrer les mots qui relèvent de méthodes de combat nettement désuètes. Toutefois, nous avons retenu ceux qui pourraient reprendre de leur actualité, par exemple ceux de la cavalerie, attendu que le cheval n'est pas tout à fait disparu des armées : les Russes et les Allemands ont beaucoup employé le transport hippomobile au cours de la seconde Grande Guerre. De même, nous avons relevé certains vocables tombés en désuétude chez les gens du métier, mais encore employés dans les journaux et, en général, dans la littérature.

IV. Le choix des traductions présentait une difficulté qu'on s'efforçait de surmonter depuis la création du Bureau des traducteurs militaires.

Même à l'égard des termes les plus simples et les plus courants de la langue militaire, il n'existe pas toujours d'équivalence entre le vocabulaire français et le vocabulaire anglais. Prenons les grades, par exemple. Dans le français actuel, *brigadier* désigne le grade le plus bas des unités montées. En France, le brigadier (pas plus que le caporal, grade correspondant dans l'infanterie) n'est même pas sous-officier. Chez nous, sans être général tout en étant plus que colonel, le brigadier commande une brigade. Le mot avait la même signification dans l'ancienne armée française.

Il n'y a pas en France de grade correspondant à celui de *lance-caporal* ou de *lance-sergeant*. Là-bas, le *lance-caporal* est un *soldat de première classe*, comme d'ailleurs dans l'armée des États-Unis où l'on a le *private first class*, lequel fait action de caporal. Le *lance-sergeant* est, en France, un caporal faisant fonction de sergent. Afin de ne pas froisser l'amour-propre des titulaires qui ont dans leur titre, en anglais, le mot *caporal* ou *sergent*, nous traduisons par *caporal suppléant* ou *sergent suppléant*.

Pour nous, le quartier-maître est l'officier qui s'occupe du ravitaillement d'un bataillon ou d'une unité équivalente, aidé par les sergents quartiers-mâîtres de régiment ou de compagnies. En France, le *quartier-maître* est un caporal de la marine et l'équivalent de notre quartier-maître est le sergent fourrier ou le maréchal des logis fourrier, suivant qu'il

appartient à une unité à pied ou montée.

L'*adjutant*, en France, est un sous-officier qui remplit les fonctions de notre *sergent-major*, tandis que notre adjutant est l'adjoint administratif du chef de corps, fonction qui appartient dans l'armée française au *capitaine adjudant-major*. Les fonctions du sergent-major sont ici tout à fait différentes de celles du même grade en France. D'un autre côté notre sergent-major est un *warrant officer* (expression que nous rendons par *sous-officier breveté*), dont l'équivalent, en France, serait l'adjutant ou le sous-officier d'élite.

Dans les armées britanniques, un lieutenant commande un *platoon*, tandis qu'en France il conduit une *section*, laquelle, chez nous, est sous les ordres d'un sergent ou d'un caporal. De crainte d'embrouiller les idées et de créer des quiproquos dangereux, nous appelons peloton le *platoon* anglais et section la *section* anglaise, sans nous préoccuper de ce que ces mots représentent en France. Du reste, ces termes ont, en Belgique, la même acception qu'au Canada.

Dans l'armée française, *major* (abréviation courante de *médecin-major*) désigne le médecin d'une unité. Le grade correspondant à peu près à celui de notre major se nomme *commandant* ou *chef de bataillon*. Là encore, nous devons nous en tenir à la coutume canadienne, qui se retrouve aussi en Belgique.

Soulignons qu'en France il n'existe pas de titres distincts pour les grades de l'aviation (pas plus qu'aux États-Unis), attendu que l'aviation n'y constitue pas une arme à part comme chez nous. Un *Flight Lieutenant* est, en France, un capitaine de l'aviation, un *Group Captain* est un colonel de l'aviation, un *Air Commodore* est un général de brigade de l'aviation, et ainsi de suite. On a dû créer, chez nous, des expressions correspondant à celles de l'anglais : *lieutenant de section*, *capitaine de groupe*, *commodore de l'air*, etc.

Dans un domaine voisin, nous traduisons généralement *officer's commission* par *brevet d'officier*, parce que cette dernière expression est la seule qu'on emploie dans l'armée française actuelle. Mais, au temps de la monarchie, les officiers français recevaient la commission du roi, tout comme de nos jours les officiers britanniques (et, par conséquent, canadiens). Nous avons ici des commissions et, en France, on a des brevets. À vrai dire, on connaissait aussi le brevet sous la monarchie. Distinct de la commission, qui était la

reconnaissance de la qualité d'officier, ils constituait en somme l'affectation à un corps.

Nous rendons *court-martial* (expression empruntée au français) par *cour martiale*, bien qu'on emploie souvent, au Canada, *conseil de guerre*. En réalité, cette dernière expression qui n'a eu cours en ce sens que pendant un certain temps en France, est la moins appropriée. Elle a le sens de «réunion d'officiers supérieurs délibérant sur le parti qu'il convient de prendre dans certaines circonstances». Elle a désigné aussi un tribunal particulier chargé de juger les militaires. Cette acception juridique a disparu quand le décret du 16 octobre 1928 a remplacé, en France, le *conseil de guerre* par des tribunaux militaires. Il n'y a pas lieu de faire revivre une expression qui, dans cet emploi, n'a eu qu'une existence éphémère. Mieux vaut retenir celle qui était connue depuis fort longtemps dans l'ancienne armée française et qu'on retrouve encore, par exemple, dans le dictionnaire Hatzfeld et Darmesteter, où on la définit : «tribunal militaire».

Le traducteur canadien se trouve dans une situation difficile. S'il tient à respecter la langue française, il se voit aussi dans l'obligation de se faire comprendre chez lui. Nous nous sommes toujours efforcés de trouver le moyen terme qui correspond à ces deux ordres de préoccupations. Quand la clarté l'exigeait, nous avons ajouté les précisions qui font disparaître la confusion.

Une autre difficulté se présentait : l'écart qui existe entre le vocabulaire anglais et le vocabulaire américain. La plupart des publications en usage dans l'armée canadienne sont des réimpressions d'ouvrages publiés d'abord en Angleterre. C'est donc le vocabulaire anglais qui a cours dans notre armée. Il forme la base de notre dictionnaire, où nous avons adopté aussi, en général, l'orthographe anglaise. D'un autre côté, les relations étroites qui existent entre les armées britanniques et l'armée américaine, exigent que, de part et d'autre, on se comprenne aisément. Telle est la raison qui nous a portés à inclure dans le dictionnaire un nombre considérable de vocables particuliers aux États-Unis. La nécessité s'en imposait aussi afin de rendre plus intelligible la lecture des ouvrages et journaux américains répandus chez nous. Dans chaque cas, une indication (*Brit.*, *USA*, *Canada*) dissipe toute équivoque.

Par ailleurs, vu que l'ouvrage a un but pratique, nous avons relevé les termes de *slang* et d'argot si bien implantés parmi les troupes que, souvent, ils y font oublier les expressions

correspondantes de la langue académique et finissent en certains cas par supplanter les vocables officiels, même dans les manuels. C'est le cas de *jeep*, en particulier.

Est-il besoin de signaler un autre problème qui s'est posé dès la création du Bureau des traducteurs militaires, c'est-à-dire celui des néologismes auxquels a donné lieu d'apparition d'armes et de méthodes nouvelles? En vue de l'établissement du vocabulaire militaire existant avant juin 1940, nous avons à notre disposition les publications de l'armée française. Même quand l'équivalence n'était pas absolue, nous procédions par voie d'analogie, ainsi que nous l'avons déjà noté. À l'égard des termes nés subséquentment, ou restés indécis avant la chute de la France, nous avons eu recours à la déduction, à la confrontation de vocables voisins, afin d'arriver à des traductions acceptables. Tel a été le cas de *piat*, *bazooka*, *radar*, *cartwheel sight*, *V-weapon*, *buzz-bomb*, et d'une foule d'autres mots.

Notons à cet égard un fait nouveau, dans le domaine de la terminologie militaire, qui devait accroître nos difficultés. Antérieurement à la guerre actuelle, le français a fourni à plusieurs langues, et en particulier à l'anglais, un nombre considérable de termes militaires. On n'a que l'embarras du choix pour le démontrer. Par exemple, les noms de grades anglais sont dérivés du français : *officer*, *caporal*, *sergeant*, *lieutenant*, *captain*, *major*, *colonel*, *brigadier*, *general*. Les emprunts de cette sorte se remarquent en bien d'autres domaines : *liaison*, *artillery*, *cavalry*, *infantry*, *strategy*, *trench*, *barrage*, *arm*, *army*, *armour*, *armament*, *siege*, *engagement*, *combat*, *combatant*, *command*, *commandant*, *partisan*, *battery*, *battle*, *pistol*, *bayonet*, *carbine*, *sabre*, *cannon*, *grenade*, *mortar*, *ammunition*, *bullet*, *ball*, *abatis*, *enfilade*, *defilade*, *lodg(e)ment*, *reconnaissance*, *route-march*, *ordnance*, *echelon*, *position*, *action*, *reserve*, *attack*, *defence*, *billet*, *ration*, *position*, etc. On pourrait relever des centaines de ces vocables. Cette particularité tenait, d'une part, à l'importance de la vie militaire et, de l'autre, à la systématisation de l'art de la guerre chez les Français qui se sont vus si souvent entraînés dans les conflits armés. Cette influence s'est fait sentir notamment sous Louis XIV et pendant les guerres de la Révolution ou de l'Empire. Elle est surtout marquée, sous le Roi Soleil, dans le champ de l'organisation des cadres modernes qu'a créés Louvois (d'où *formation*, *unit*, *company*, *regiment*, *battalion*, *brigade*, *division*, *corps*), et dans le



domaine de la fortification, que Vauban a poussée à un tel point de perfection. Les termes relatifs à cet art se retrouvent sans transformation, ou presque, en anglais : *fort, fortress, fortification, gabion, glacis, caponnier, parapet, parados, casemate, tracé, flank, bastion, counterscarp, embrasure, cavalier, rampart, salient, demi-lune, redoubt, gorge*, etc. Durant la seconde Grande Guerre, cette influence du français a été inexistante. (On n’y relève guère que *maquis*.) De notre point de vue, cette carence nous enlevait une source précieuse de vocabulaire.

La question des commandements est épineuse. On conçoit aisément que les commandements ne sauraient se donner qu’en une langue au sein d’une armée, vu que les exigences du service et du combat obligent parfois à confondre en une même formation des officiers, gradés et hommes de troupe ne parlant pas tous la même langue. Il en est ainsi dans tous les pays où existe plus d’une langue officielle, la Belgique par exemple. Chez nous, les commandements se donnent en anglais, mais les instructeurs ne manquent pas de les expliquer, en français, aux recrues. Toutefois, il y a utilité à les faire bien comprendre à tous. Nous en donnons la traduction, pour la gouverne des intéressés.

V. Nous nous sommes efforcés d’ordonner la matière de façon à rendre la consultation du dictionnaire aussi facile que possible. Nous y sommes arrivés d’abord, croyons-nous, par la disposition typographique et par l’emploi d’un caractère d’imprimerie qui nous paraît bien lisible.

Nous avons suivi strictement l’ordre alphabétique. Le mot-clé, imprimé en majuscules grasses et suivi des traductions ou synonymes utiles, groupe, à sa suite, en minuscules grasses et par alinéas distincts, les expressions où il se trouve et que nous avons cru bon de retenir.

Par suite de la règle particulière à la grammaire anglaise en vertu de laquelle la préposition *to* précède l’infinitif, les verbes, dans la première partie du dictionnaire, suivent immédiatement le mot-clé correspondant. Dans la seconde partie, nous nous sommes efforcés de résoudre de la façon la plus simple la difficulté qu’offre la préposition *de* à l’égard de l’ordre alphabétique.

Afin de mettre en lumière le plus d’aspects possible d’un même terme, nous avons

multiplié les expressions et les membres de phrase où un mot se présente. L'intelligence du vocable s'en trouve accrue, puisque le sens peut changer selon le contexte. D'un autre côté, l'équivalent est parfois représenté par une définition, attendu qu'une traduction trop brève n'aurait pu en donner une idée exacte.

Certains sujets s'accommodaient mal du cadre où se devait confiner le dictionnaire, ou bien, exigeaient des développements particuliers. Nous en avons fait l'objet d'appendices. Signalons la liste des abréviations si nombreuses dans une armée, celle des noms de métiers qui acquièrent une importance exceptionnelle dans la guerre motorisée, et le tableau des conversions de mesures anglaises, américaines et métriques. Du point de vue du traducteur, les notions de grammaire que nous publions aux appendices VII et VIII (lesquels se complètent l'un l'autre) auront leur utilité, vu que ces exposés grammaticaux s'inspirent uniquement du désir de faciliter les travaux de traduction.

VI. Tel est notre dictionnaire. Mieux que quiconque, les auteurs en aperçoivent les imperfections. Elles étaient sans doute inévitables dans les circonstances où s'est élaboré cet ouvrage. Né des publications bilingues de l'armée canadienne, destiné surtout à les expliquer et les compléter, c'est moins une œuvre d'érudition qu'un vocabulaire pratique, c'est-à-dire une liste de mots et d'expressions d'usage courant dans une sphère où l'on est soumis à la nécessité du moment qui laisse peu de place aux préoccupations livresques ou scientifiques. D'autre part, l'établissement de ce vocabulaire s'est fait avec une rapidité trop grande, eu égard à l'ampleur de la tâche, pour qu'on pût lui accorder le soin minutieux, les longues recherches et les lentes méditations qu'il aurait fallu. Les «Additions et corrections», des dernières pages, témoignent que, même les trois épreuves corrigées, nous avons tenu à relever les fautes les plus évidentes et à ajouter des expressions oubliées par inadvertance. Bien que nous nous soyons efforcés de contrôler les traductions, nous avons dû souvent accepter sans autre examen le résultat des recherches auxquelles s'étaient livrés les traducteurs de nos publications d'où nous avons tiré une si grande partie du dictionnaire.

La matière première en est donc l'ensemble des termes qui, durant la seconde Grande Guerre, ont cours dans tous les services d'une armée dont la composition diffère de beaucoup de celles du passé. Nous avons visé à l'élaboration d'un répertoire aussi complet et aussi

exact que possible de cette langue militaire qui envahit le domaine des arts : camouflage, photographie, et des sciences : chimie, physique, mécanique, afin d'en faire un livre commode, facilement consultable et utilisable même en dehors de l'armée, en particulier par les journalistes.

Ainsi conçu et réalisé, l'ouvrage constituera, espérons-nous, un utile instrument de travail, ainsi qu'une contribution profitable à l'étude d'un aspect, en somme si nouveau, de la lexicographie.

Il nous a semblé qu'en publiant ce dictionnaire, nous aiderions non seulement à la solution commune de problèmes de technologie militaire, mais aussi au rapprochement plus complet de deux grandes nationalités, tant au Canada que des deux côtés de la Manche.

Peut-être servira-t-il également à répandre, si peu que ce soit, la connaissance des deux langues officielles du Canada, qui toutes deux ont un caractère international : le français, langue traditionnelle de la diplomatie, qualité qui lui a été encore reconnue à la conférence de San-Francisco; l'anglais, langue de la marine et des échanges commerciaux, qui est aussi la plus répandue du globe.

---

Source : Canada Dept. of National Defense. General Staff. *Military Dictionary, English-French, French-English. Dictionnaire militaire, anglais-français, français-anglais.* Ottawa, E. Cloutier, 1945. 1016 p.